

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

Le douze septembre deux mil vingt-deux à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BESSONNET Hervé, Maire

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, SAINTURAT Corinne, THIBAUD Stéphanie, MM. BRUN Jérôme, CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusé(s) : Mme DILLET Sabrina, SIONNEAU Dominique (pouvoir à M. Hervé BESSONNET), MM. MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn (pouvoir à Mme Laurence NIMESKERN).

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

Date de la convocation : 07/09/2022

Date d'affichage : 07/09/2022

A été nommé secrétaire : M. LE GAL Alain

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2022_09_01 – Lotissement Le Paradis : nom de rue

Dans le cadre de la réalisation du lotissement "Le Paradis", Monsieur le Maire propose d'attribuer un nom à la rue.

Propositions de noms :

- Cour du Paradis
- Cour des hauts du Paradis
- Cour de la mare du Paradis

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil municipal pour proposer un nom. Les membres présents proposent :

- Square du Paradis

Le Conseil Municipal, après vote à la majorité, décide :

De retenir le nom de rue suivant pour le Lotissement du Paradis : square du Paradis

Résultat du vote : 16 pour, 1 abstention

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstention : 1)

Divers

- Prochaines dates de Conseil (sous réserve de modification ultérieure) :
Lundi 17 octobre 2022
Lundi 14 novembre 2022
Lundi 12 ou 19 décembre 2022
- Commission des Bâtiments puis des Finances :
- Jeudi 29 septembre 2022 à 19h00

- Alain THUÉ informe du suivi de chantier des travaux de la salle polyvalente Constant Guyon.
- Corinne SAINTURAT dresse un bilan de la rentrée scolaire (6 classes et 145 élèves inscrits).



Fin de réunion : 21h20.

Le procès-verbal du 12 septembre 2022, n'ayant pas fait l'objet d'observation, est adopté.

En mairie, le 14 octobre 2022

Le Maire

Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,
Alain LE GAL

